

Enquête logement en Auvergne sur l'année 2012

- Enquête logement 5% préfectoral
- Enquête logement administrations
 - Enquête logement service social
- Enquête logement nouveaux arrivants

Contexte

- Le CIAS et la DGAFP développent les financements dédiés à l'action sociale liée au logement
- Ils fixent comme priorité les logements temporaires avec ou sans urgence sociale
- La dernière étude de besoins régionale de la SRIAS sur le logement date de 2005
- Souhait de réactualiser les résultats pour définir de nouvelles pistes d'actions

Objectifs

- Pour le 5% Préfectoral et les administrations :
 - Connaître le fonctionnement des services,
 - Connaître la demande reçue,
 - Connaître les prestations proposées,
 - Connaître les besoins de ces services.

Objectifs

- Pour le 5% Préfectoral et les administrations :
 - Connaître le fonctionnement des services,
 - Connaître la demande reçue,
 - Connaître les prestations proposées,
 - Connaître les besoins de ces services.

Objectifs

- Pour les services sociaux :
 - Connaître les besoins recensés relatifs au logement temporaire avec et sans urgence sociale,
 - Connaître les aides proposées aux agents,
 - Recueillir les pistes d'amélioration souhaitées.

Objectifs

- Pour les nouveaux arrivants :
 - Définir le profil des nouveaux arrivants,
 - Recueillir leur vécu et leur perception dans la recherche de logement,
 - Connaître les aides reçues dans cette recherche,
 - Identifier leurs souhaits en matière d'aide.

Résultats 5% préfectoral

- 3 Préfectures sur 4 ont répondu
- 11 dossiers reçus dont 7 recevables
- 2 ont aboutis et 2 sont en instance
- Les suites des autres dossiers ne sont pas connus
- Les ressources constituent le principal critère de sélection des dossiers (de ce fait la catégorie des demandeurs est méconnue)
- Le délai moyen d'attribution de logement est de 5 mois (résultats pour 2 préfetures) avec un délai au plus court de 2 mois et demi en moyenne
- La 3ème Préfecture ne dispose pas des délais, non transmis par l'office HLM.

Résultats 5% préfectoral

- 1 à 3 office HLM par département font l'objet de réservation au titre de 5% préfectoral
- 2 préfectures sont en contact avec un autre organisme de logement
- Une préfecture s'est engagée dans une démarche d'information (intranet, service des personnels des administrations, assistante sociale)

Résultats 5% préfectoral

Besoins des préfectures :

- Distinction des « logements sociaux » et des « logements réservés fonctionnaires » par les offices HLM,
- Retour des offices HLM sur l'attribution des logements,
- Plus de logements disponibles,
- Délais plus longs pour traiter les dossiers.

Résultats administrations

- 15 administrations participantes sur 28
- Dont 5 DDI, 5 DR, 2 Préfectures et 3 autres services ou établissement public
- Tous connaissent le nombre de nouveaux arrivants : 125 sur l'ensemble
- Seules les préfectures disposent d'un correspondant logement (lié au 5% préfectoral) chargé d'instruire les dossiers
- Il n'existe pas à leur niveau de livret d'accueil, de convention ministérielle ou d'autres procédures
- Le suivi des dossiers s'effectue manuellement
- Et le retour des dossiers est variable (entre 10 et 99%)

Résultats administrations

- 3 autres administrations mettent à disposition le service d'action sociale ou le responsable des RH
- Aucune administration n'a mis en place d'étude liée au logement
- La demande de logement temporaire n'existe que pour 2 personnes issues d'un même service
- Le logement temporaire avec urgence sociale ne concerne pas davantage les services (10 non concernés et 5 ne savent pas)
- Pas de besoin pour les administrations sauf 1 qui souhaite disposer d'une personne ressource en interne

Résultats services sociaux

- 4 services sociaux ont répondu (MEDDE, Agriculture, Justice et JSCS)
- 26 agents accompagnés sans urgence sociale (21 pour une administration) dont 16 pour cause de mutation en provenance d'une autre région et 8 pour cause de mutation en interne
- 4 agents accompagnés avec urgence sociale cumulant parfois des difficultés diverses (financière, familiale, précarité du logement, problème de santé...)

Résultats services sociaux

- 28 agents recherchent un logement permanent contre 2 à la recherche d'un logement temporaire
- Sur ces 30 agents :
 - 13 ont eu accès au 5% logement,
 - 1 au relogement hors 5% logement,
 - 11 au parc privé,
 - Et 10 à l'accession à la propriété.

Résultats services sociaux

- Les solutions trouvées relèvent d'abord du droit commun, puis de solutions autres (collègue, famille, agence, réseau, annonces), et enfin de solutions ministérielles
- L'aide apportée par le service social se fait sous forme :
 - D'information individuelle,
 - D'aide au montage des dossiers,
 - Puis d'aide financière.
- Seule une administration recours à de l'information collective.
- Les aides financières sont rarement sollicitées : 2 pour une caution ou une garantie et 1 pour un déménagement

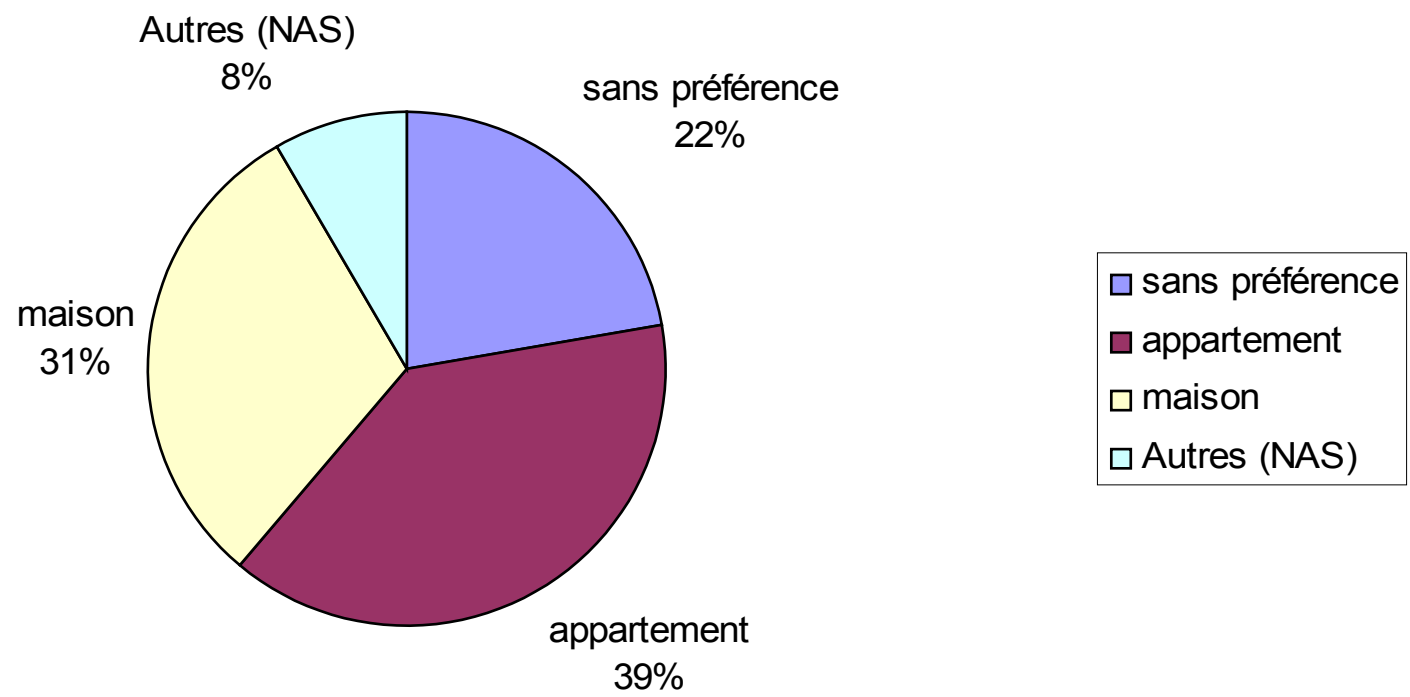
Résultats services sociaux

- Il n'existe pas de situations sans solutions à proprement parler, si ce n'est que l'offre de logement mériterait d'être étoffée hors zone d'emplacement HLM
- Les services sociaux souhaiteraient une aide financière pour le paiement de la caution ou de la garantie, notamment pour les familles qui dépassent les aides du Fonds Social lié au Logement (droit commun). 7 personnes/an sont susceptibles d'être concernées.

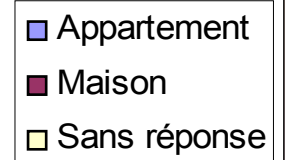
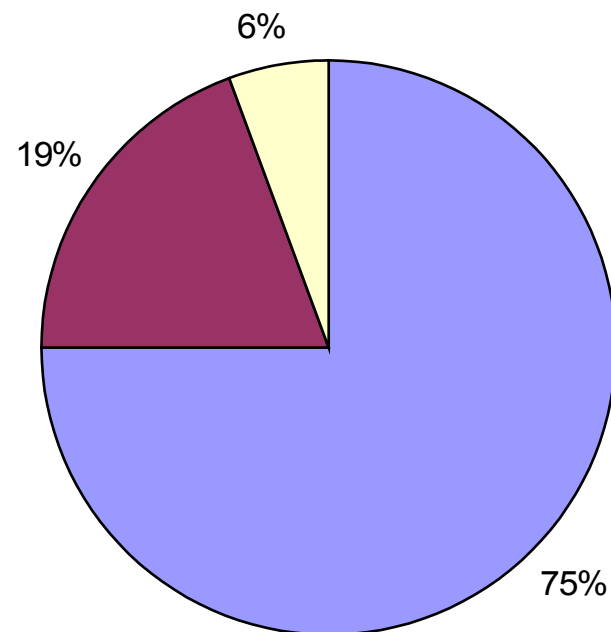
PRESENTATION DES RESULTATS

Enquête nouveaux arrivants

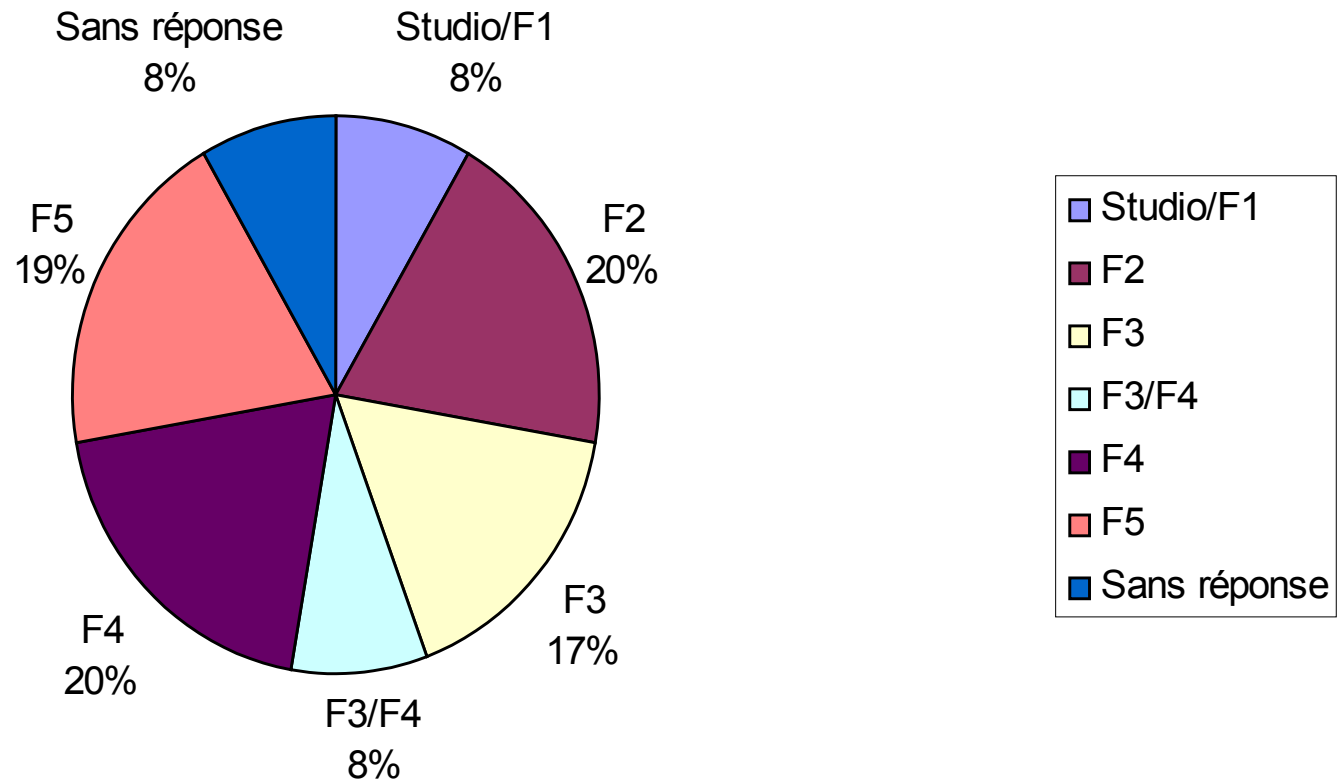
Logement recherché



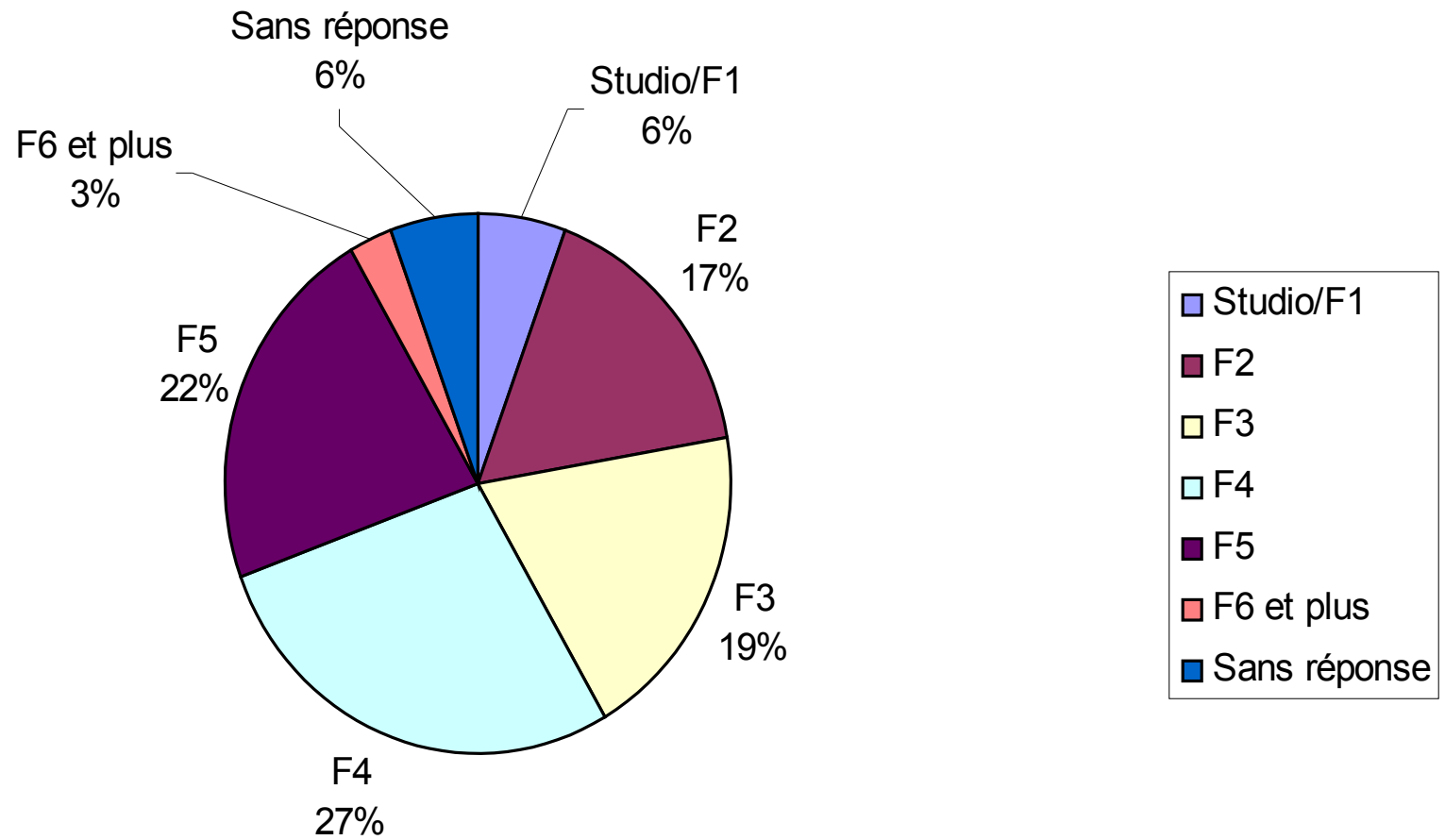
Logement obtenu



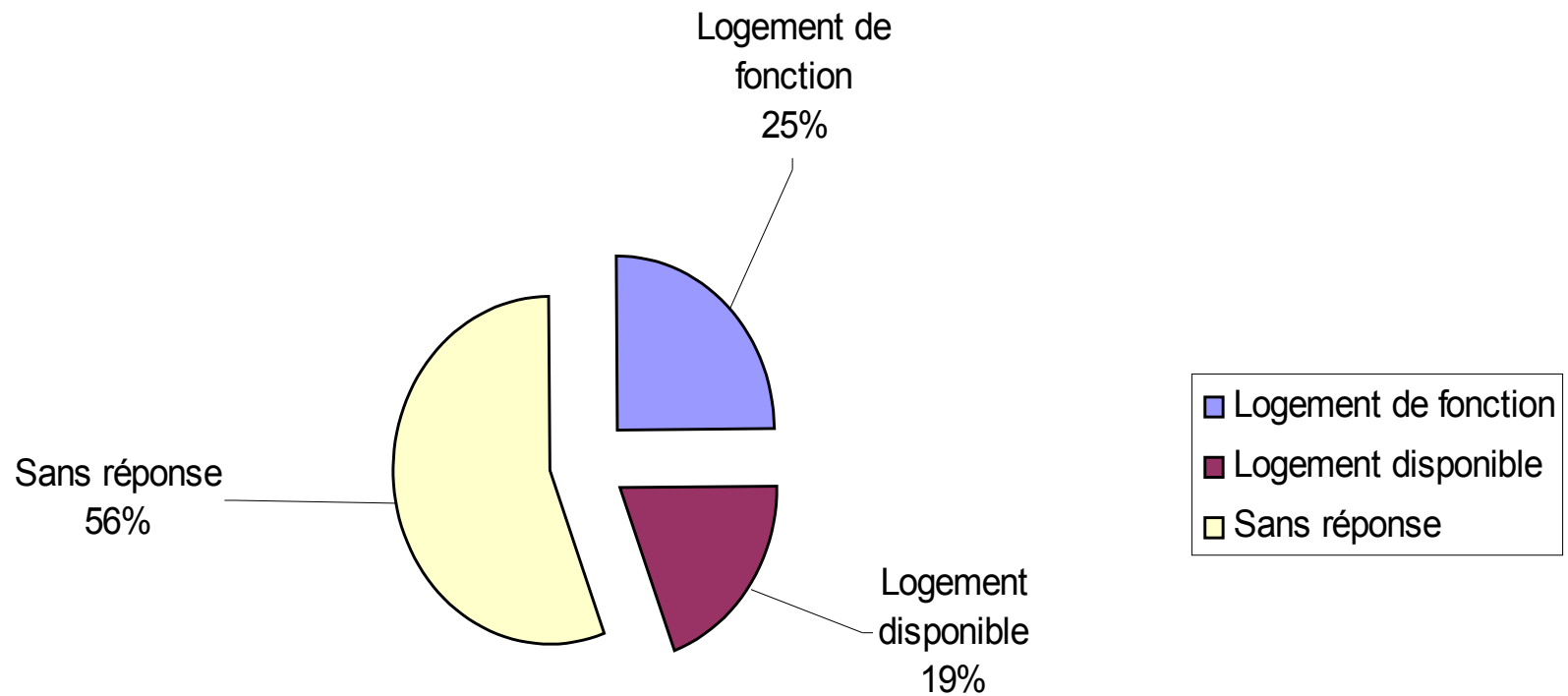
Type de logement recherché



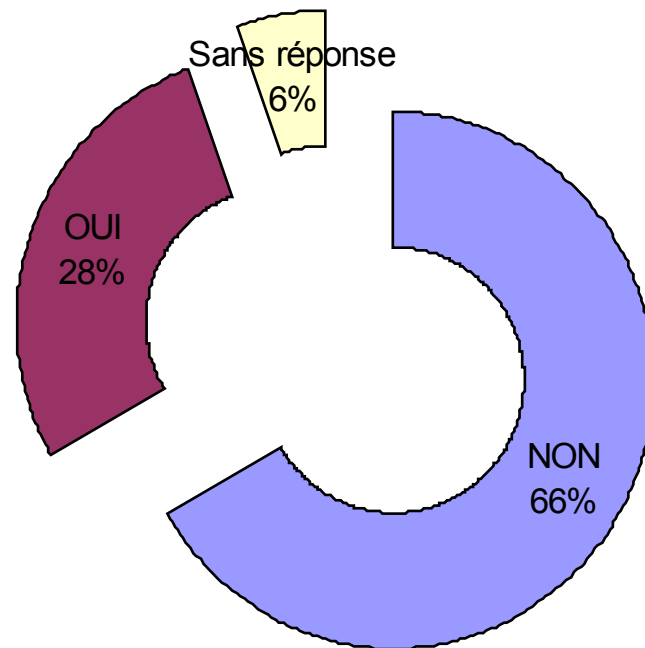
Type de logement obtenu



Raison d'acceptation du logement



Avez-vous rencontrer des difficultés



■ NON ■ OUI □ Sans réponse

Principales difficultés pour la recherche d'un logement

Peu de choix

Coût du logement

Manque de temps

La distance géographique

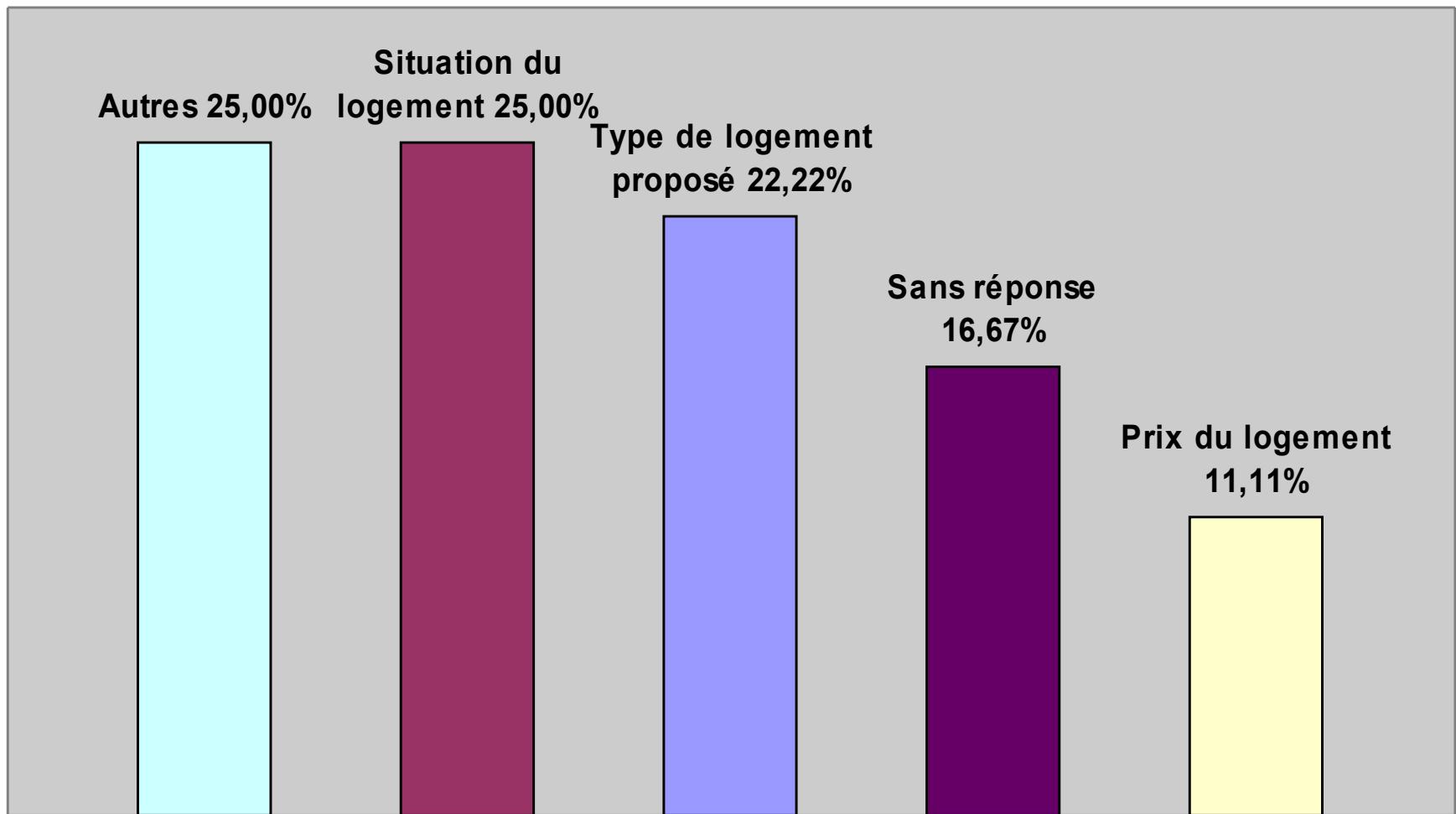
Parc locatif inadapté

Lieu du logement par rapport au prix

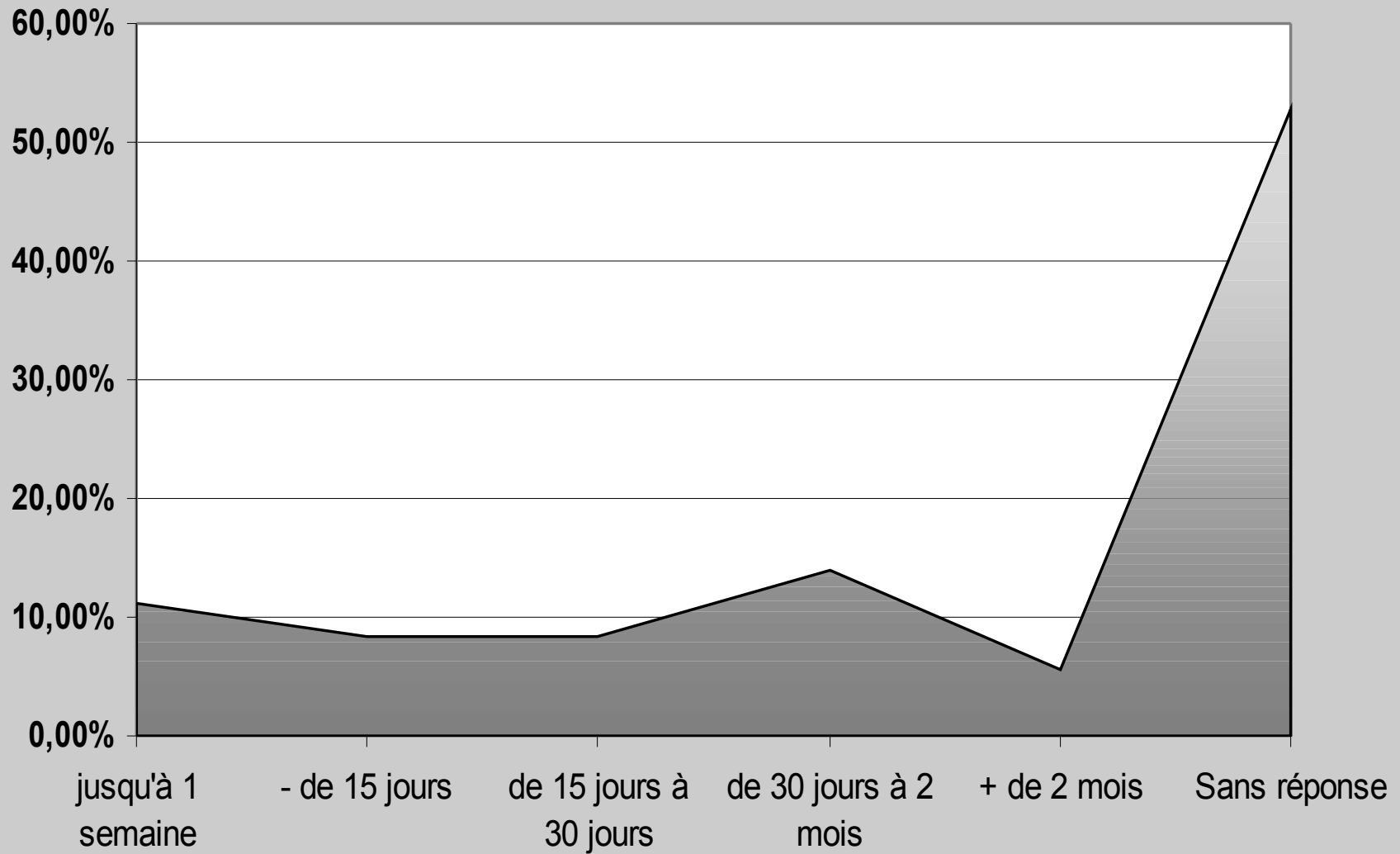
Méconnaissance de la région

Agence immobilière inadaptée

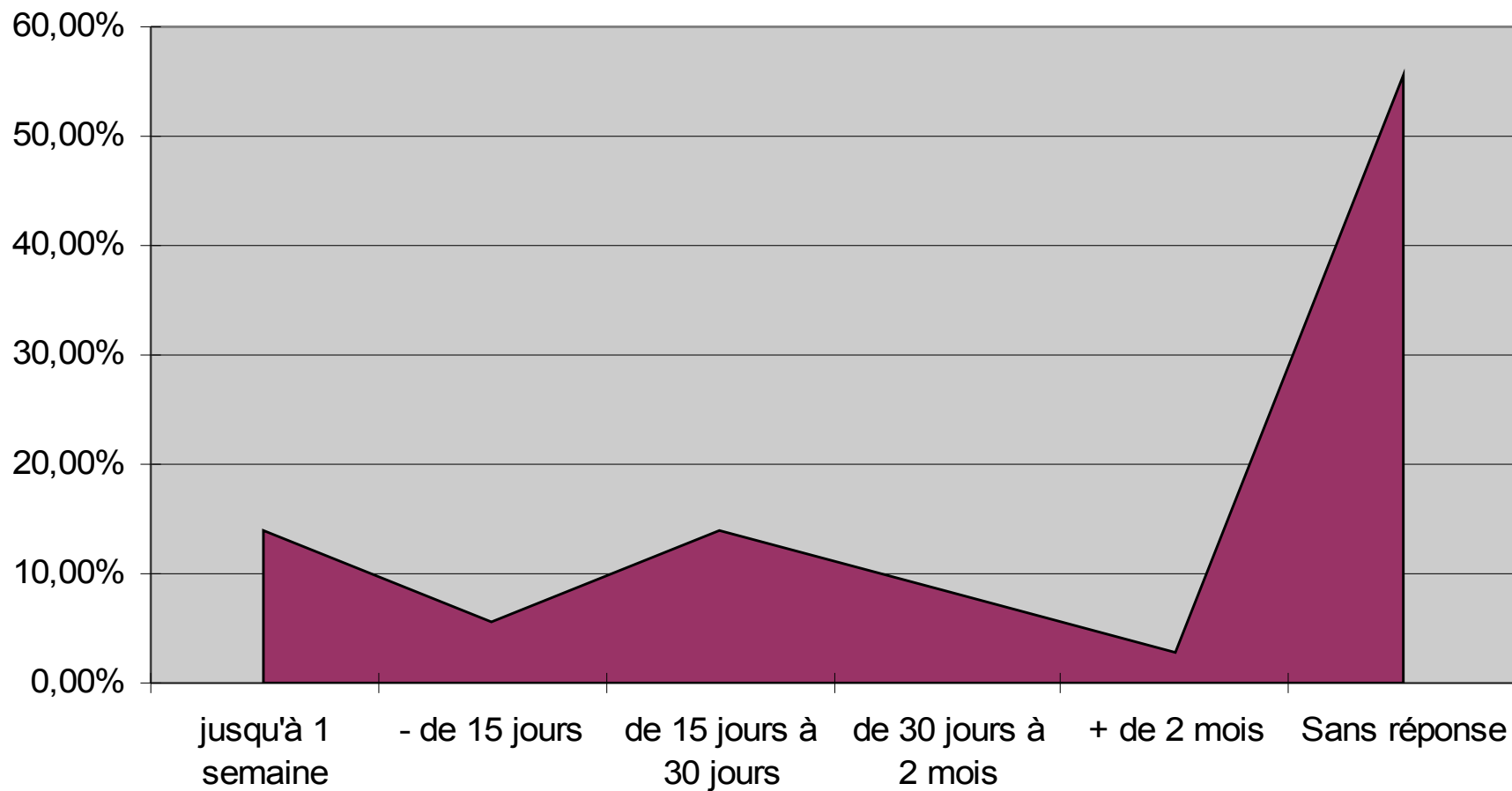
Critères déterminant choix logement



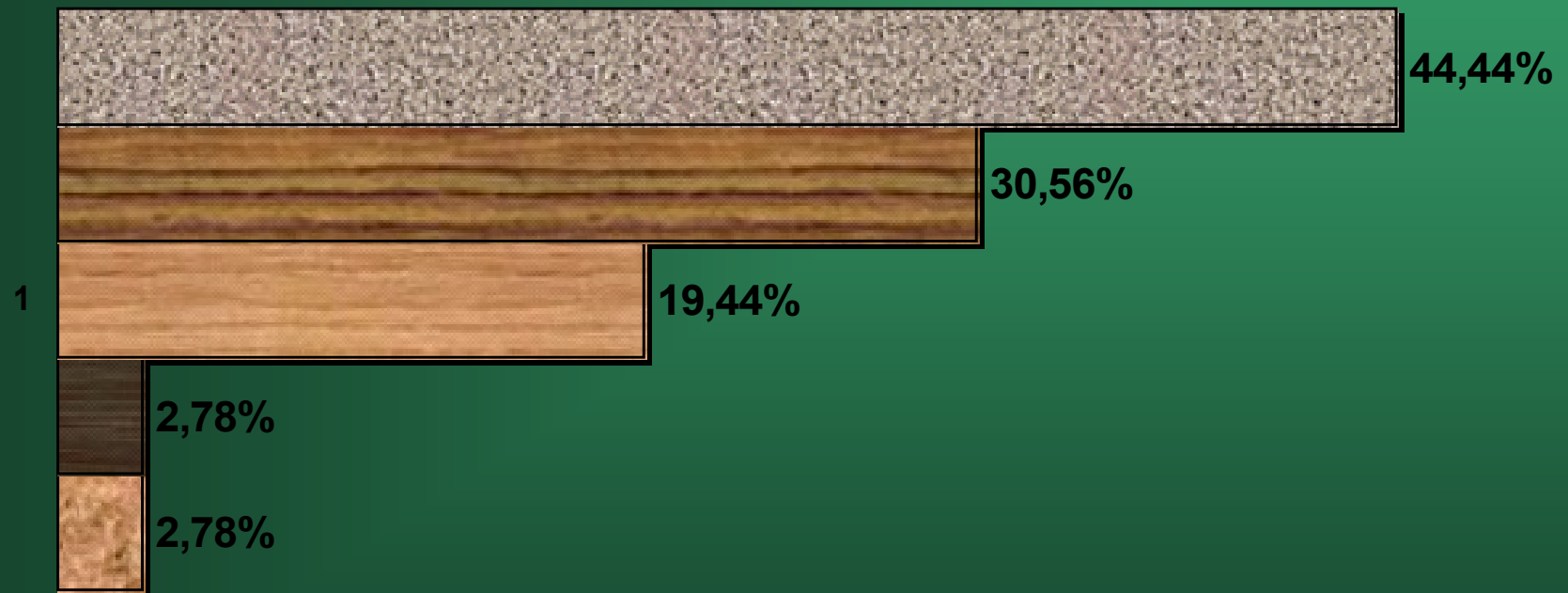
Avez-vous un délai pour trouver votre logement



Délai nécessaire pour trouver le logement

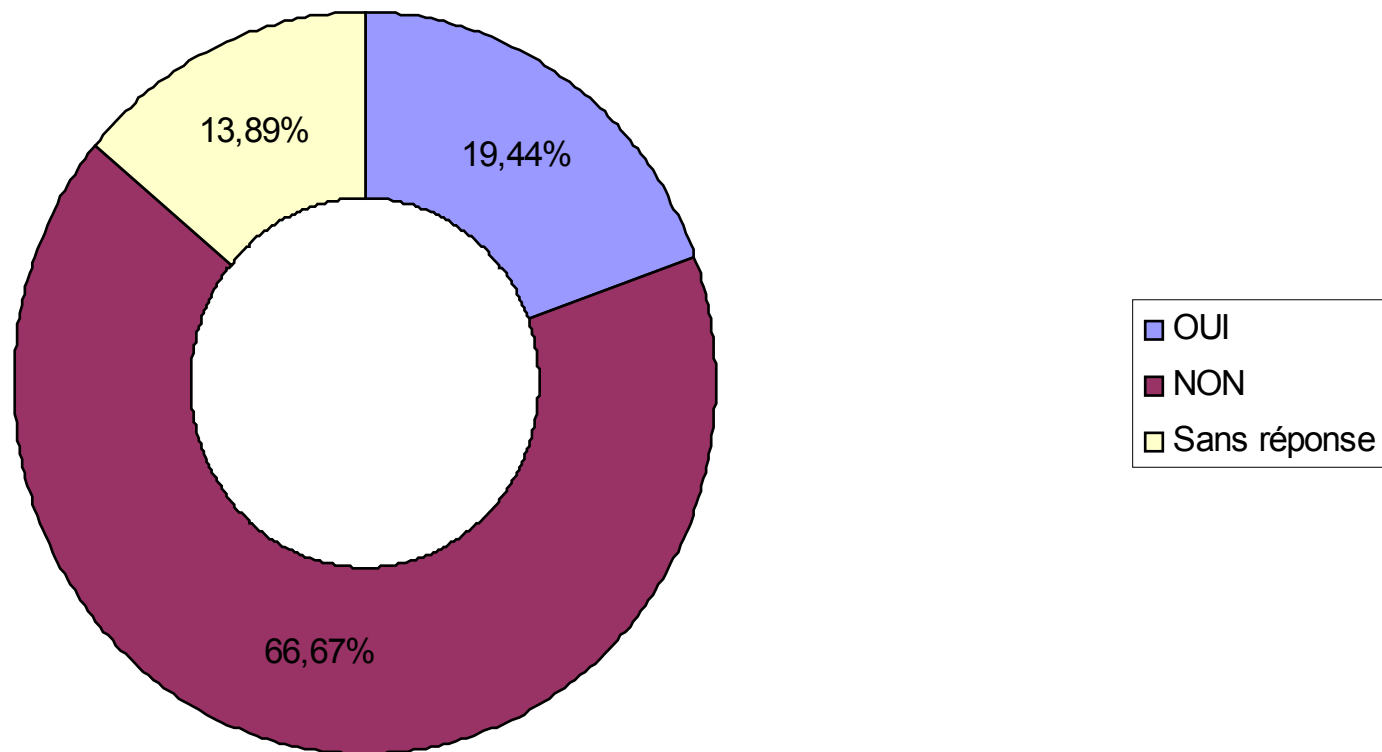


Ce délai vous a paru ?

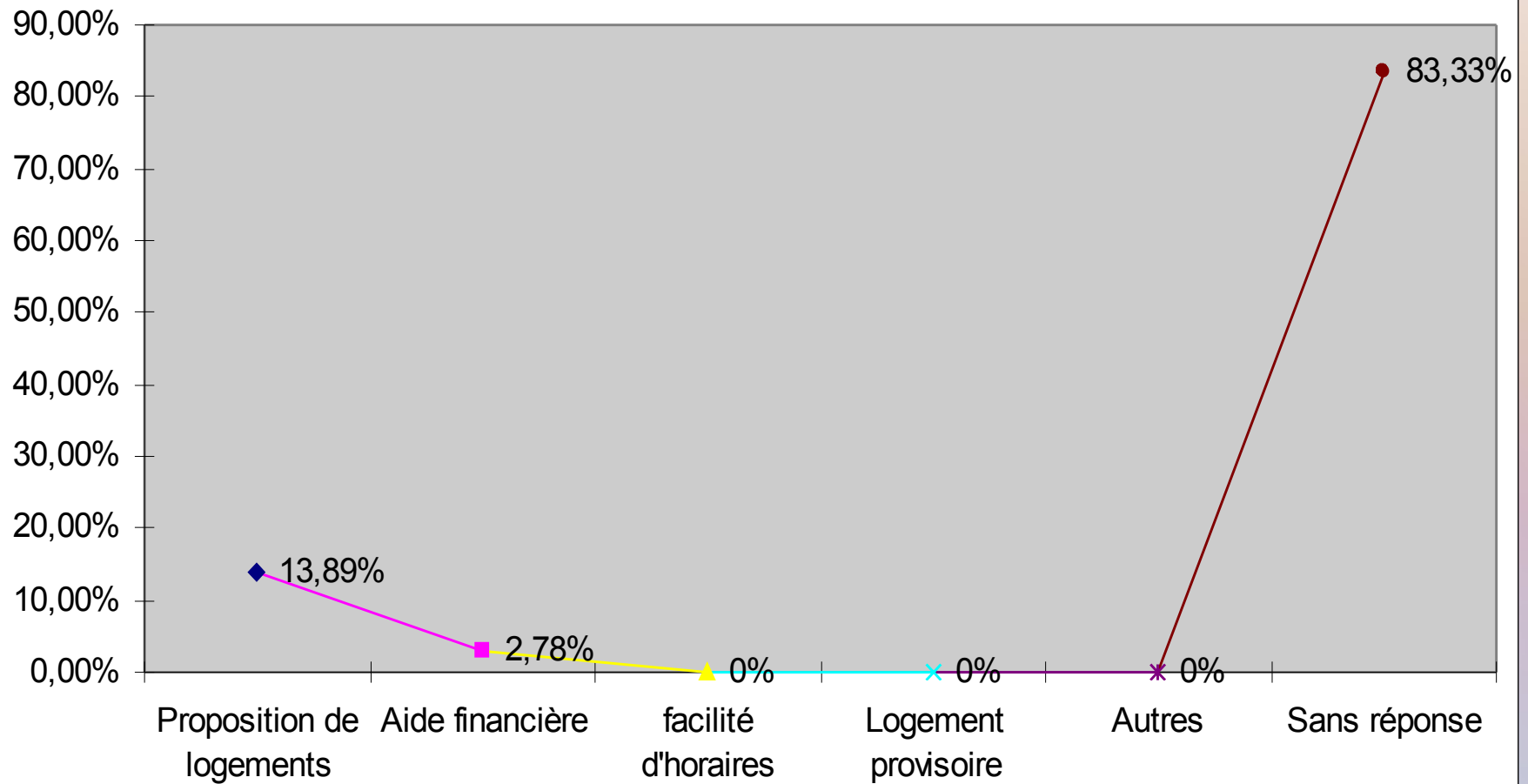


■ Trop court ■ Trop long ■ Un peu long ■ Normal/correct ■ Sans réponse

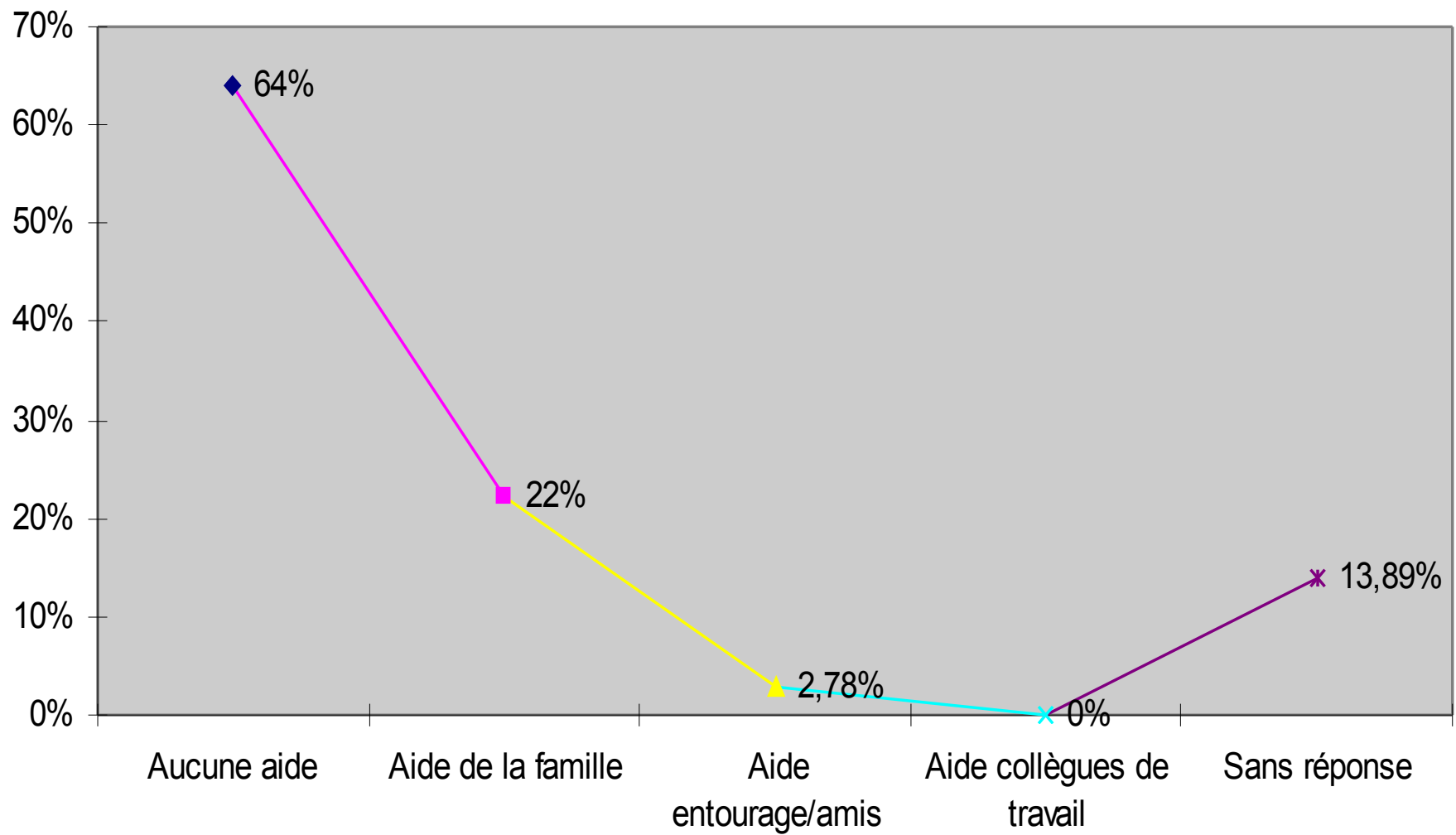
Aide de l'administration



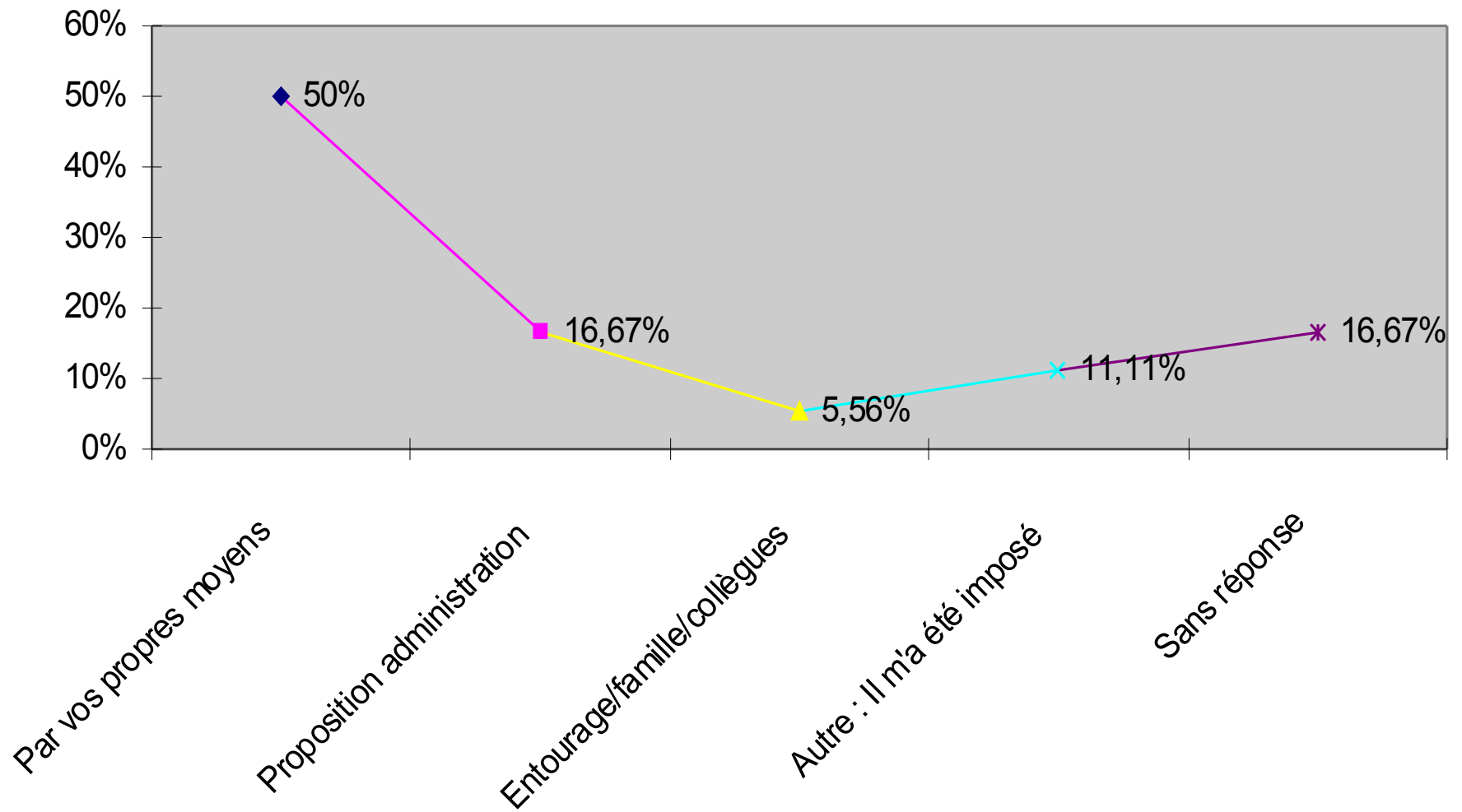
De quelle aide avez-vous bénéficié



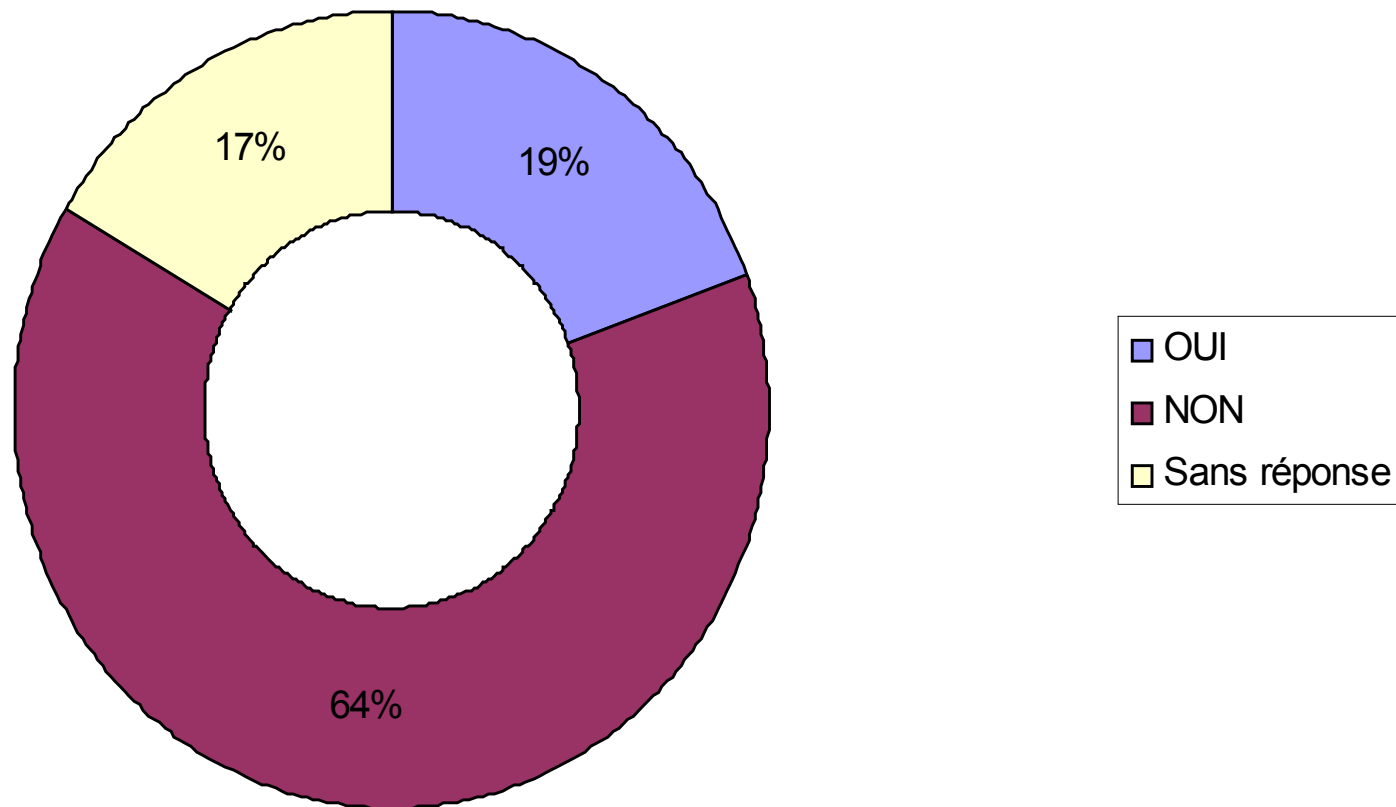
Avez-vous bénéficié d'une aide



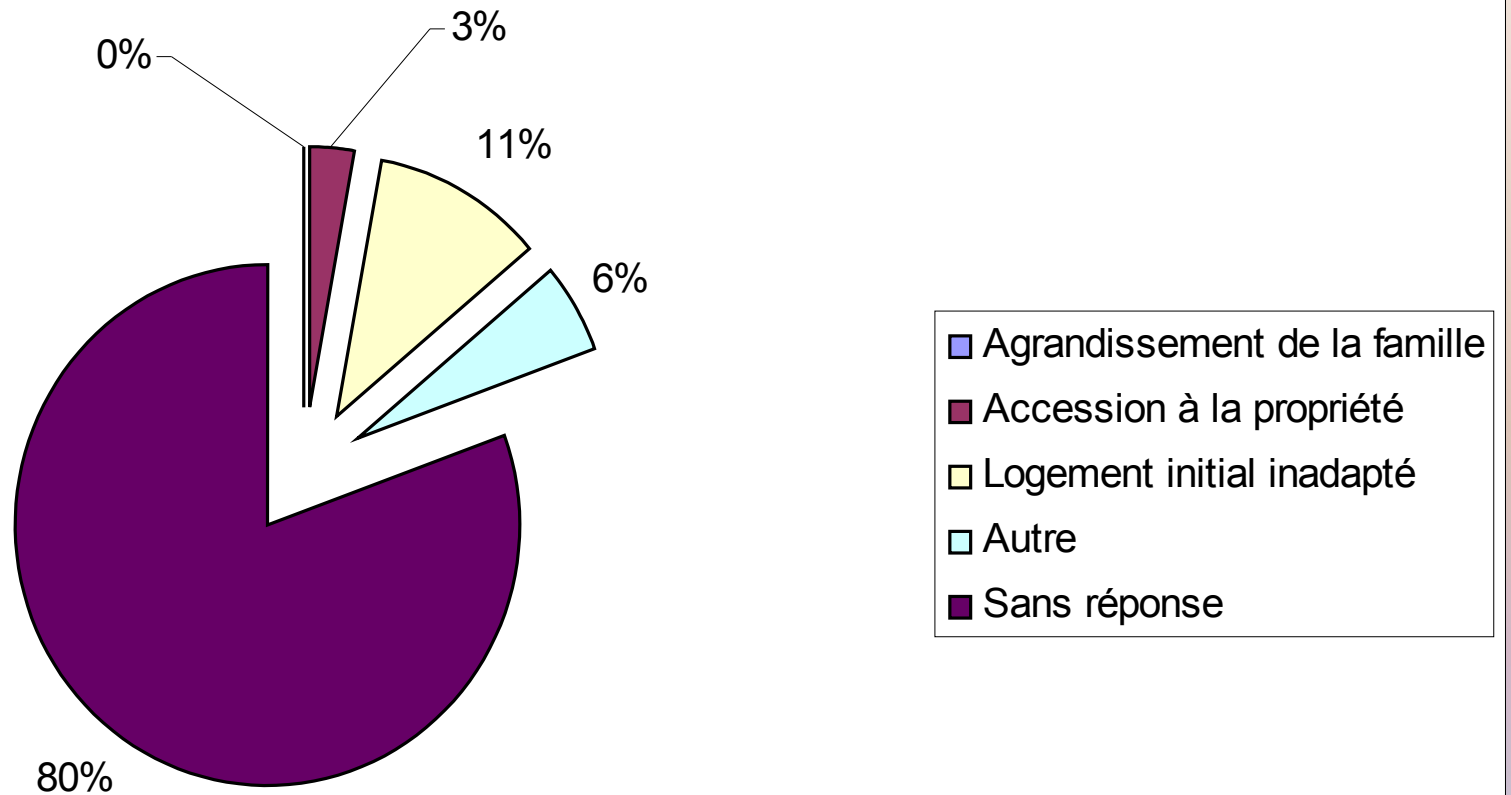
Au final comment avez-vous trouvé ?



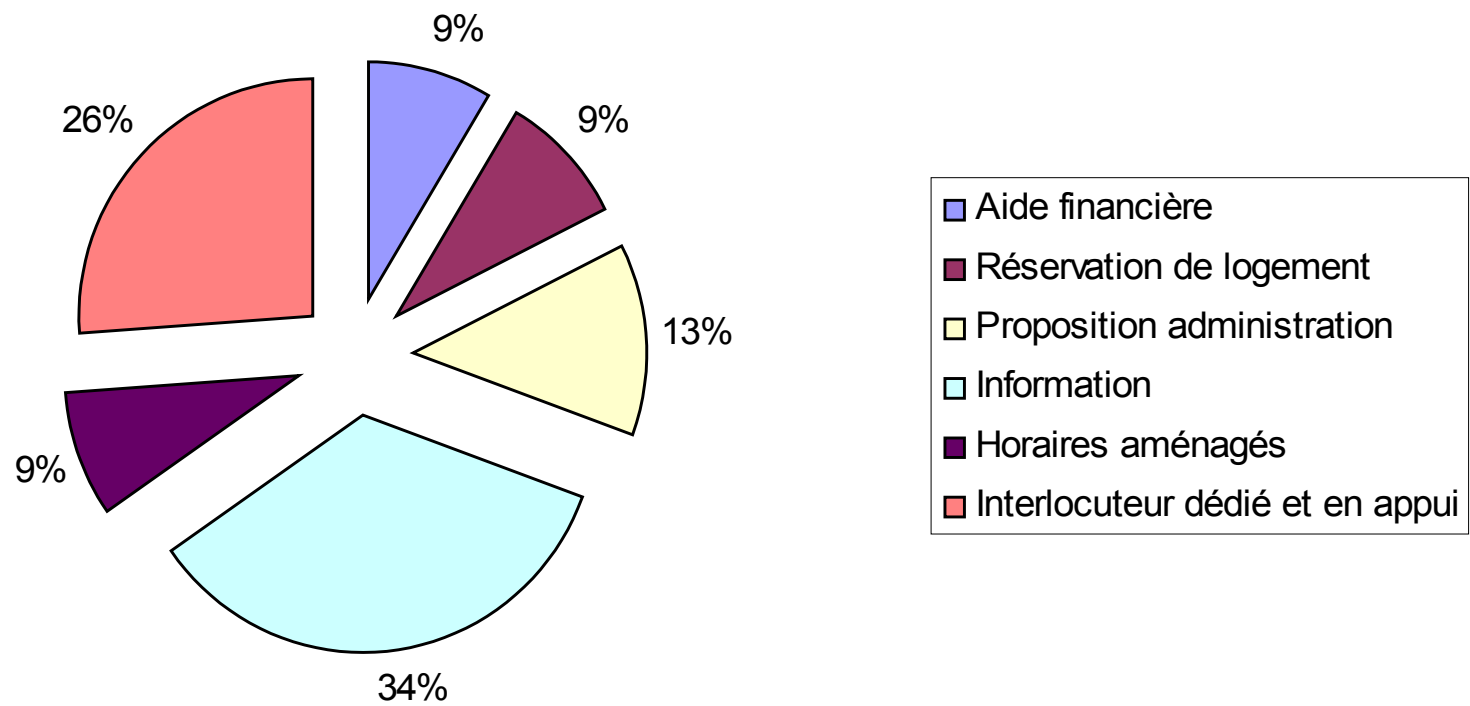
Avez-vous déménagé depuis ce 1er logement



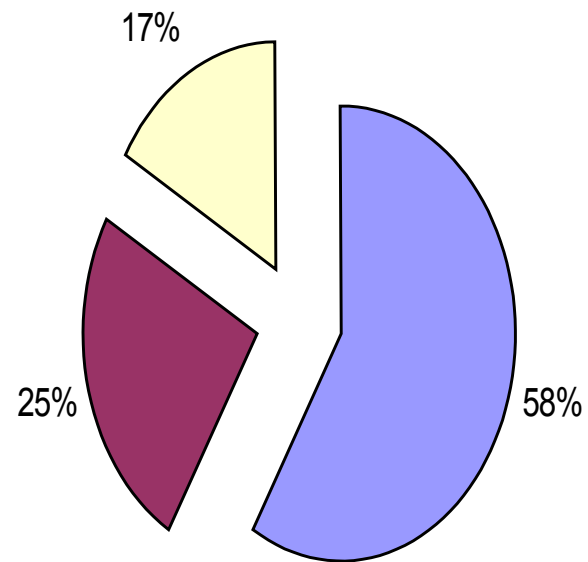
Motif du second déménagement



De quelle aide auriez-vous besoin ?

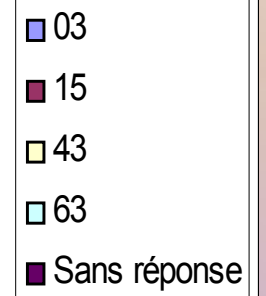
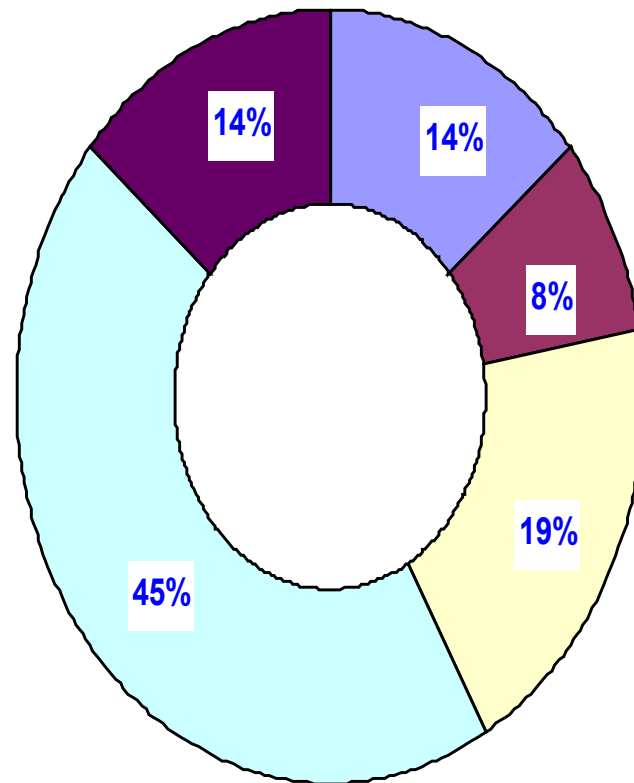


Votre mobilité est ?

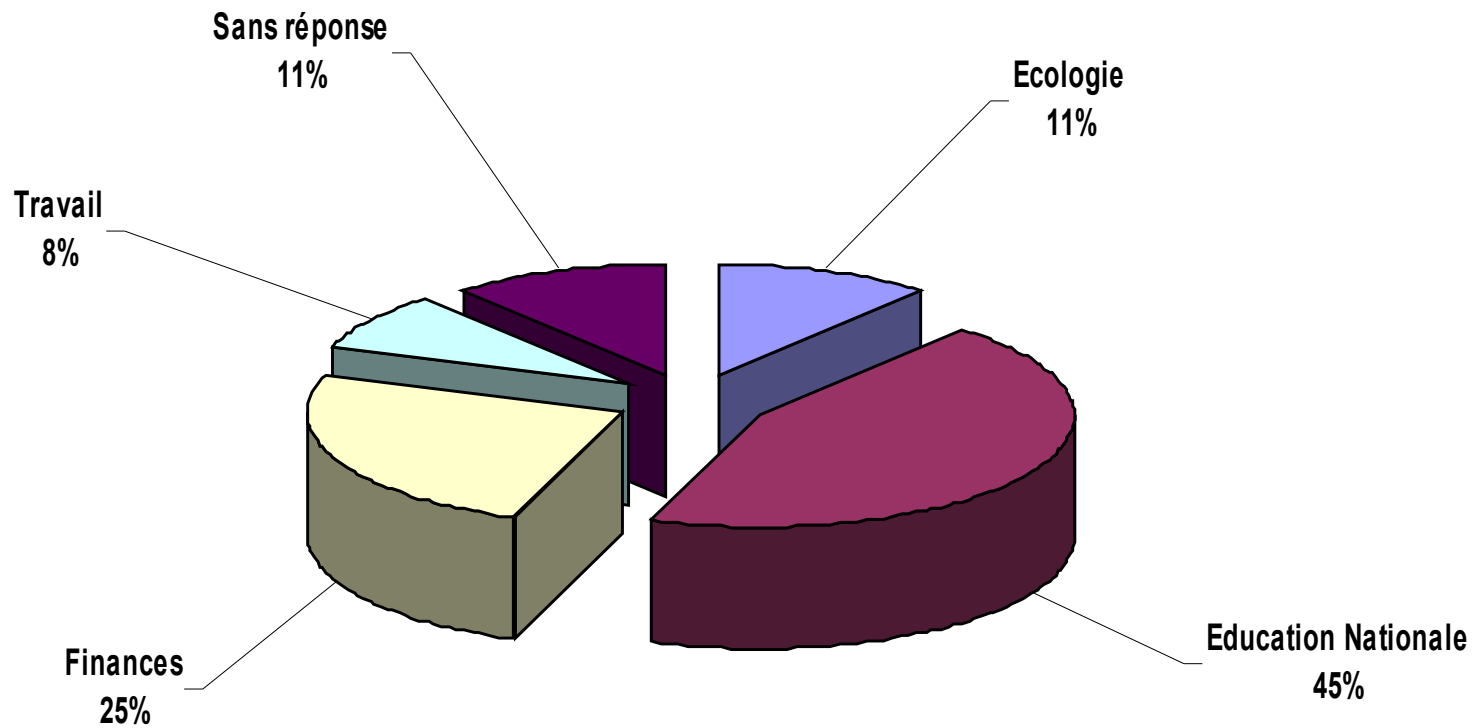


■ Une arrivée dans la région Auvergne ■ Une mutation interne à la région Auvergne □ Sans réponse

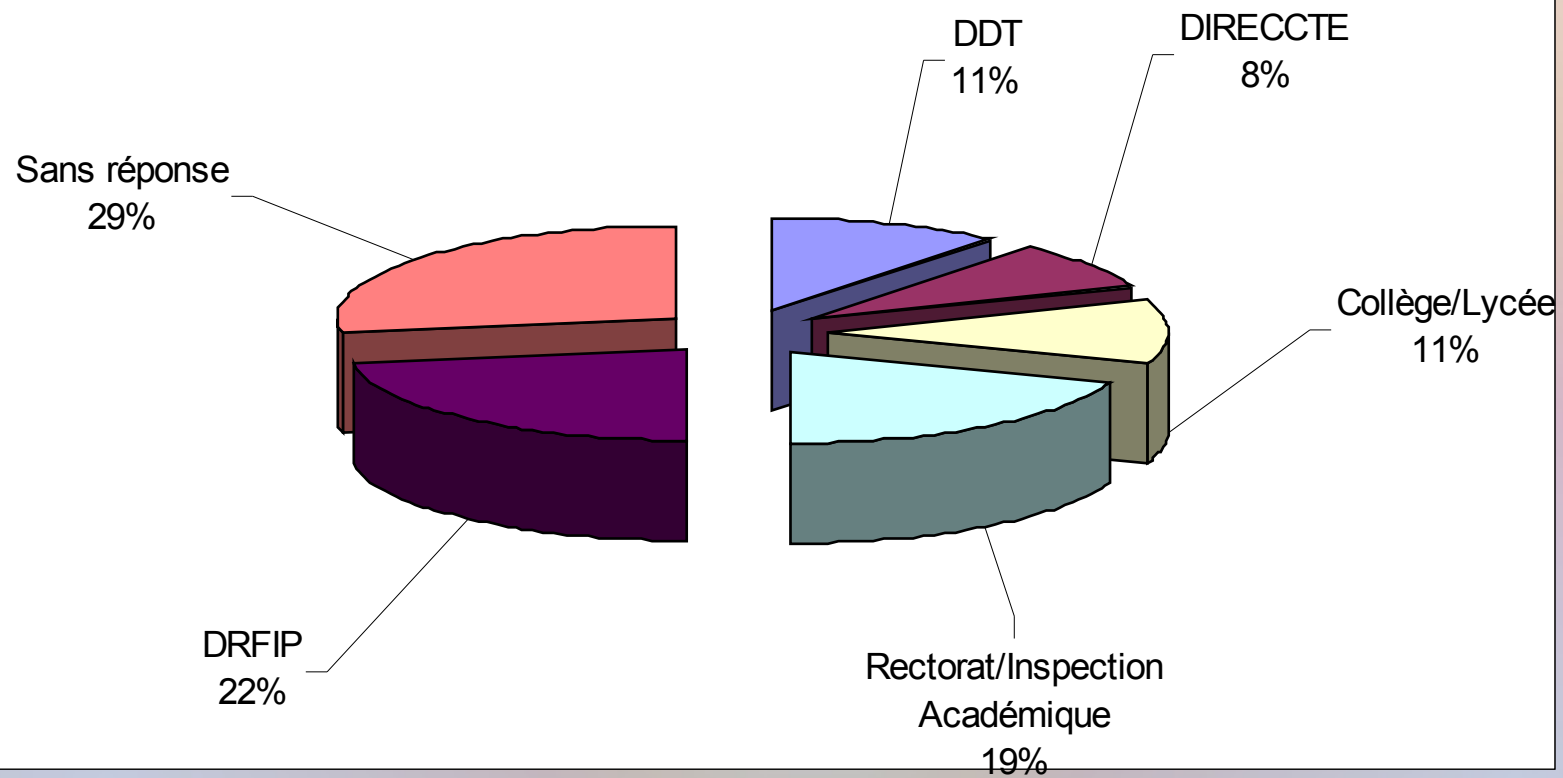
Département d'affectation



Ministères de tutelle



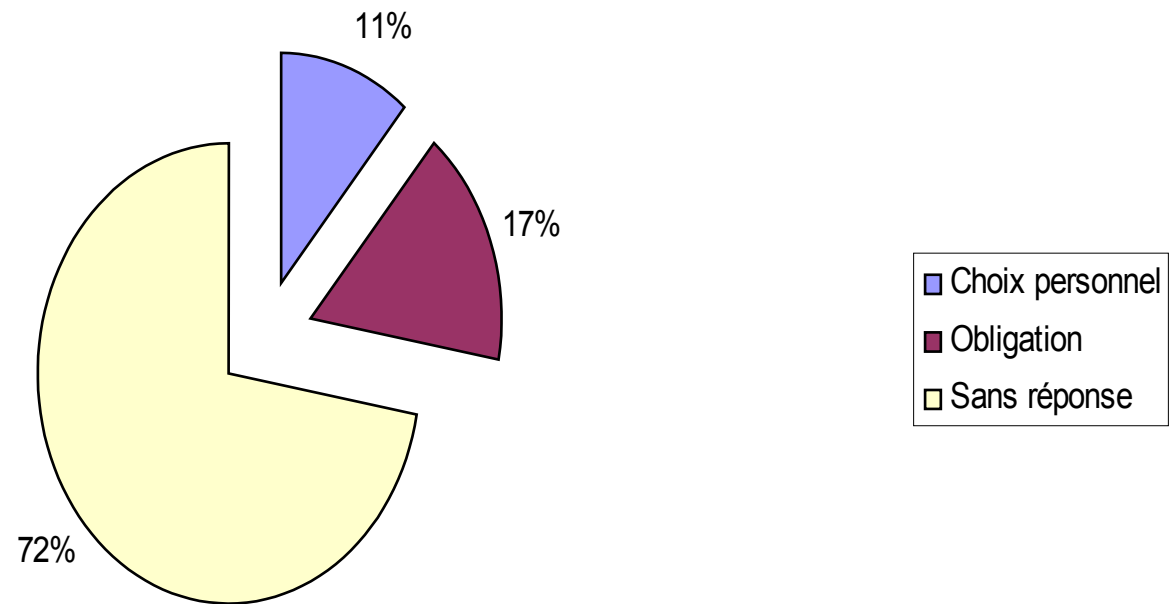
Votre Direction



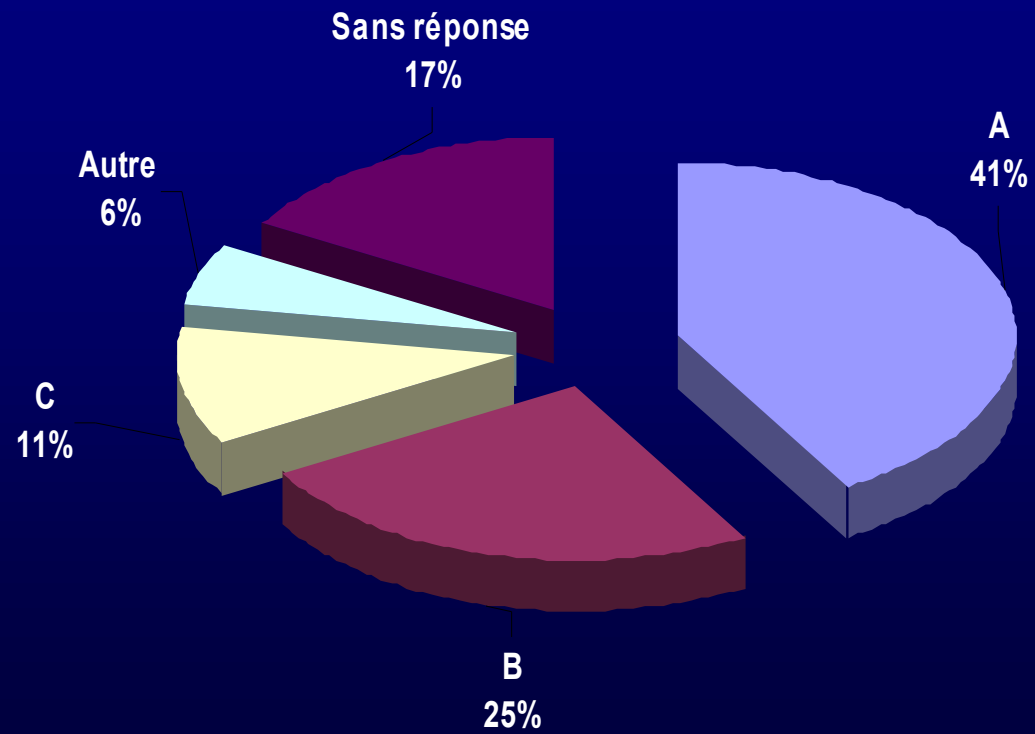
Commune de résidence/de travail

Globalement la commune de résidence est proche de celle du lieu de travail.

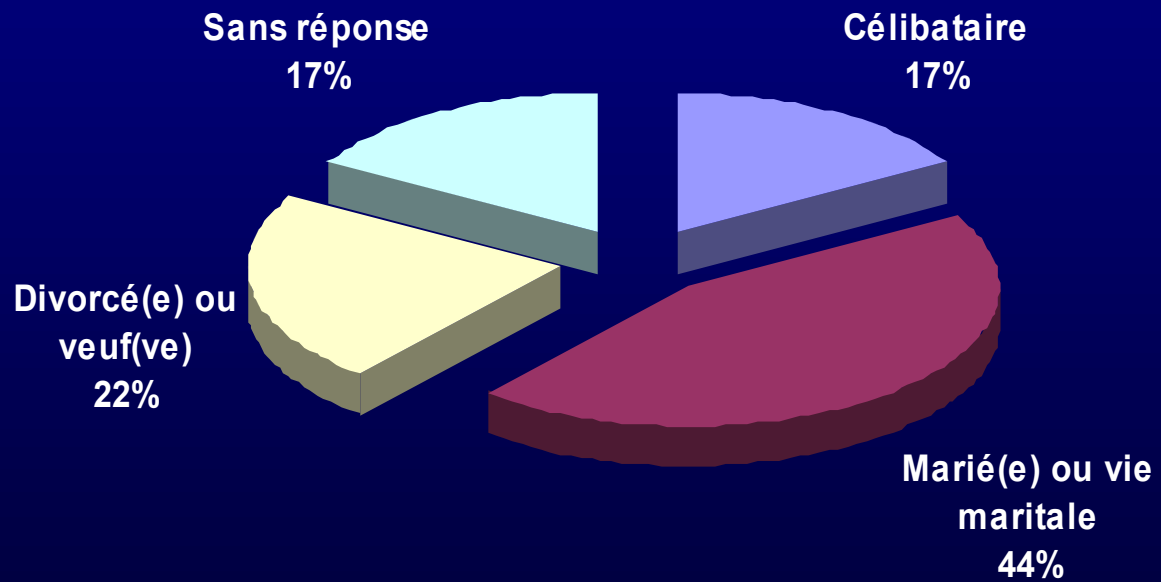
Motifs communes différentes



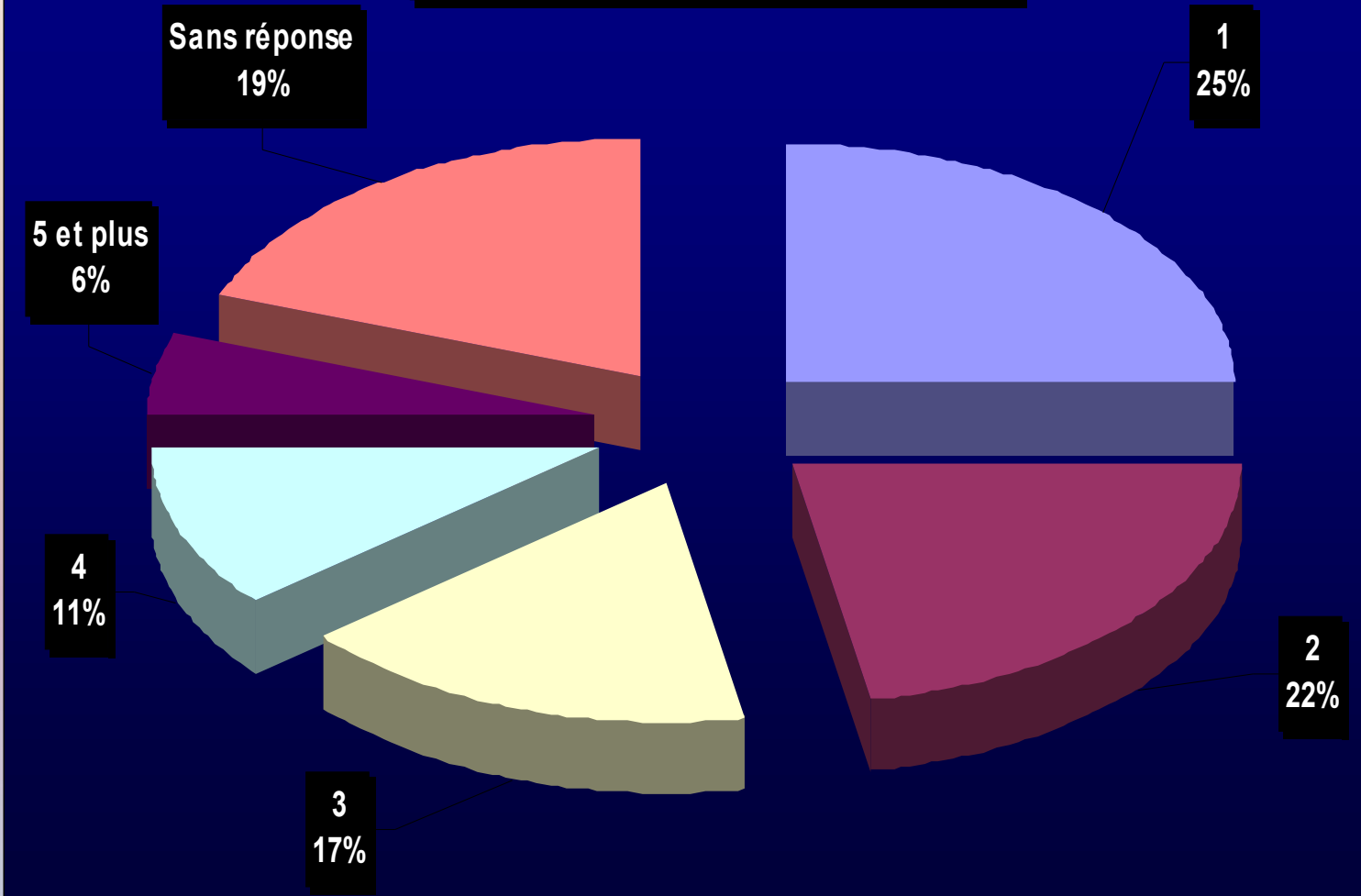
Vous êtes un fonctionnaire de catégorie ?



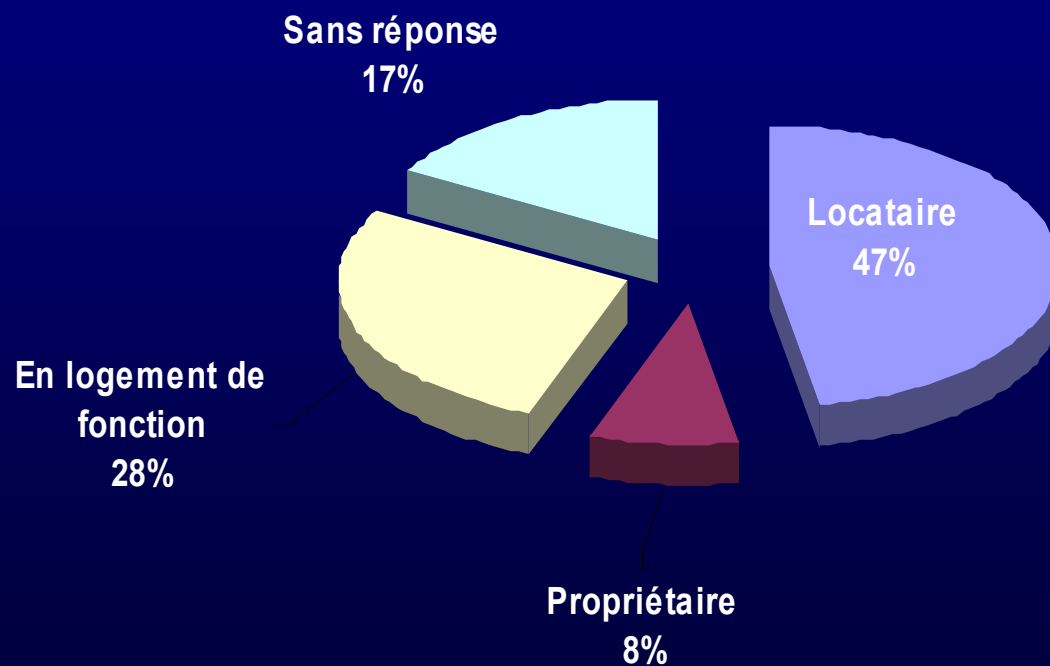
Situation familiale



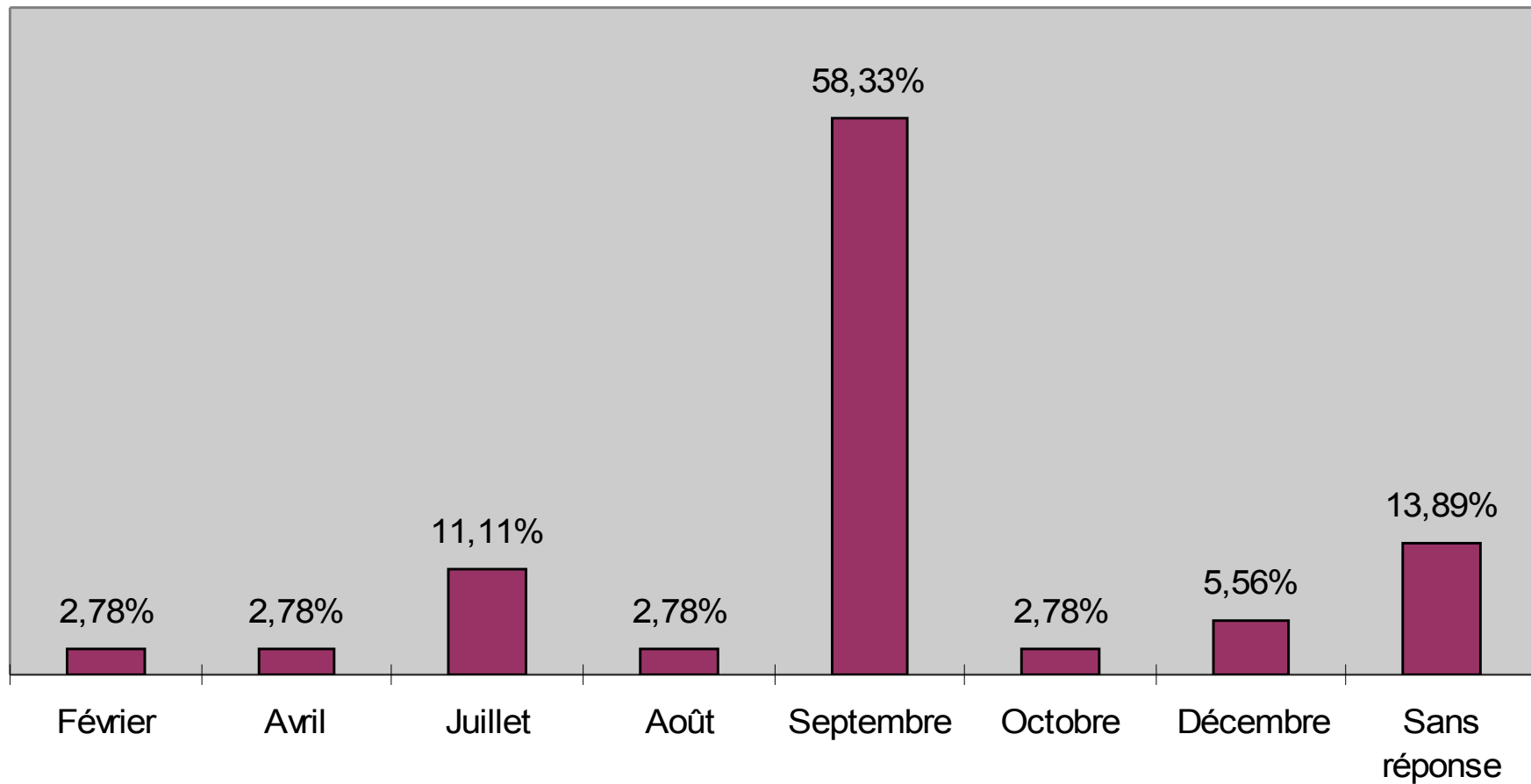
Nombre de personnes au foyer



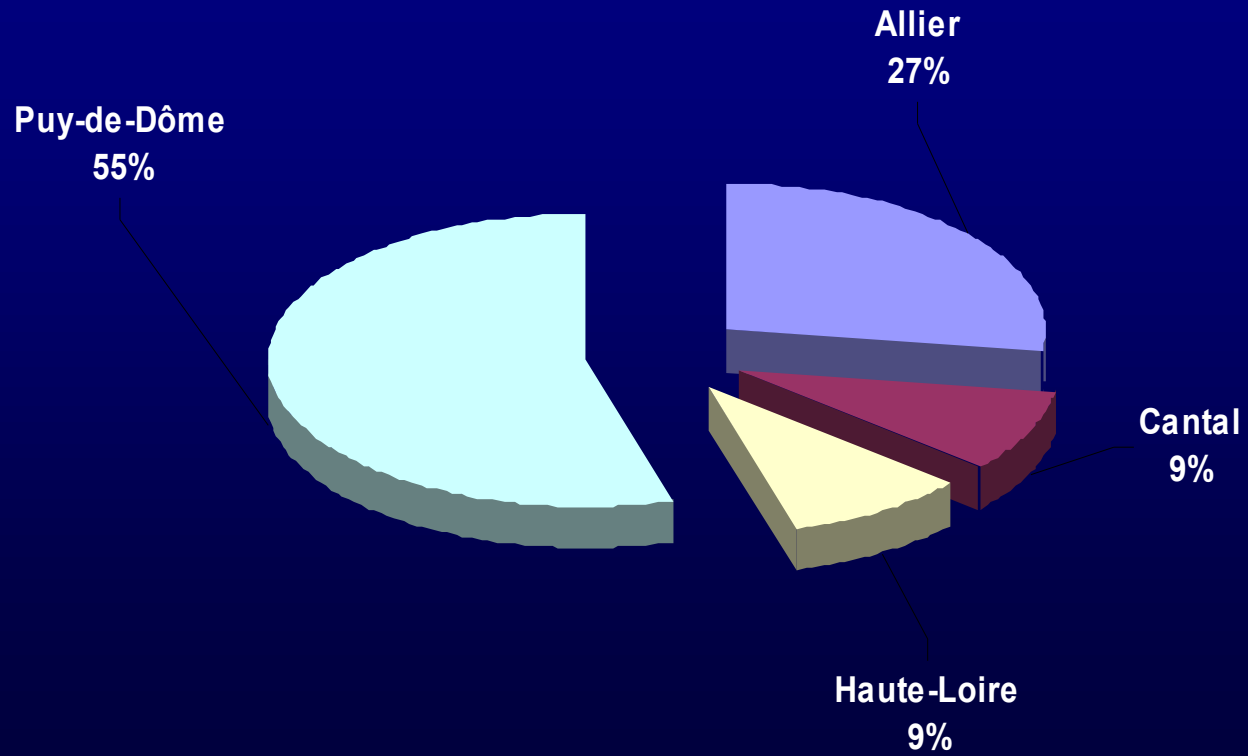
Situation de votre logement actuel



Mois d'affectation



En Auvergne



Pistes d'actions ministérielles

- Des délais de traitement en inadéquation avec les délais impartis pour les mutations
 - Information et coordination entre service RH de départ et d'arrivée ?
- Des logements réservés utilisés pour les locataires sociaux et des dépôts de dossiers en directe auprès des offices HLM pour partie
 - Un rappel de la réglementation aux offices HLM
 - Une meilleure coordination/suivi entre les services du 5% préfectoral et les offices HLM à élaborer
- Un écart entre le nombre de nouveaux arrivants dans les services, le nombre de personnes reçus par le 5% préfectoral et celui reçu par les services sociaux
 - Une clarification des rôles de chacun avec la désignation éventuelle d'une personne référente

Pistes d'actions ministérielles

- Amélioration de l'information (information par les services RH des relais existants à l'annonce d'un nouvel arrivant, diffusion d'information sur les sites intranet, réseau d'annonce interne, élaboration d'un livret d'accueil ministériel...)

Pistes d'actions interministérielles

- Amélioration de l'information : élaboration d'un livret d'accueil interministériel régional, diffusion d'information sur le site SRIAS...
- Évaluation approfondie d'une aide au paiement de la garantie/caution : montant, critères d'éligibilité, circuit d'obtention...

MERCI